



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 13 février 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
42	52

#### Date de convocation

**7 février 2024**

**Environnement – Solarisation – Désignation des représentants aux instances décisionnelles et autres organes consultatifs de la SAS Centrales Villageoises Passerelle énergie**

**N° de la délibération  
2024-078**

Secrétaire de séance :  
Amandine DEYGAS

Le 13 février 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Les Berges du Rhône à Gervans sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), Mme Laëtizia BOURJAT (pouvoir à Frédéric SAUSSET), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Isabelle FREICHE (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Jean-Louis BONNET, M. Michel BRUNET, M. Guy CHOMEL, M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Gilles FLORENT, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation des toitures et parkings publics, la SAS Centrales Villageoises Passerelle Energie a été retenue comme lauréat pour investir sur les toitures du bâtiment d'ARCHE Agglo de Champos et de Mauves ainsi que des écoles tournonnaise Vincent d'Indy et les Luettes.

La SAS Centrales Villageoises Passerelle Energie a été constituée en 2022 sous le statut d'une société par actions simplifiée à capital variable avec comme objet social de produire de l'énergie renouvelable sur le territoire d'ARCHE Agglo. Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui associent citoyens, collectivités et entreprises locales. La SAS Passerelle énergie assurera l'installation et l'exploitation des centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie ainsi produite, sur les toitures mise à disposition par la collectivité moyennant un loyer. A ce jour des promesses de conventions d'occupations temporaires ont été signées avec ARCHE Agglo pour le bâtiment de Champos, et avec la commune de Tournon sur Rhône pour l'école Vincent d'Indy. Les études techniques sont en cours.

Conformément à l'alinéa troisième de l'article L.2253-1 du code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo a pris des participations au sein de la SAS Centrales villageoises Passerelle Energie suivant délibération en date du 20 septembre 2023. Cette participation est de 6.000 euros en capital représentant 20 % des fonds propres de la SAS soit 60 actions d'une valeur de 100 euros chacune.

Conformément aux statuts de la SAS Centrales villageoises Passerelle Energie, cette prise de participation donne lieu à 1 voix dans la gouvernance de la société (Assemblée générale) ainsi que la possibilité d'être membre du conseil de gestion.

Par ailleurs un conseil de gestion composé de douze à quinze membres choisis parmi les associés détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Tout membre du conseil de gestion qui disposerait d'une fonction d'élu au sein d'une collectivité s'engage à ne pas se trouver en conflit d'intérêt dans l'exercice de son mandat électif. Le Conseil de gestion se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et, au moins une fois tous les quatre mois.

Au sein des instances de la SAS, ARCHE Agglo doit ainsi être représentée.

Considérant les statuts de la SAS Centrales villageoises Passerelle Energie

Considérant l'avis favorable du bureau du 1<sup>er</sup> février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- DESIGNER
  - ✓ Mme Stéphanie NOUGUIER en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo à l'Assemblée Générale et Monsieur Pascal BALAY en qualité de suppléant ;
  - ✓ Mme Stéphanie NOUGUIER en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo au Conseil de gestion de la Société et Monsieur Pascal BALAY en qualité de suppléant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 13 février 2024.